

Séance extraordinaire du 20 septembre 2017



Municipalité de
Saint-Agapit

Procès-verbal

01 (2017-09-554) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2017

AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui leurs sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, les conseillers Mme Claudette Desrochers et M. Pierre Audesse, m'ont donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 20 septembre 2017, à dix-neuf heures (19h), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 15 septembre 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

02 (2017-09-555) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2017-09-556) - Conclusion du rapport de Me Claveau relatif à une plainte de harcèlement

Considérant que le Conseil avait reçu une plainte de harcèlement psychologique, encore une fois contre Mme la mairesse

Considérant que le Conseil a nommé une enquêtrice, Me Claveau pour faire la lumière sur cette plainte;

Considérant que l'enquêtrice en question a finalement conclue que la plainte de harcèlement était encore une fois recevable,

En conséquence il proposé par le conseiller Pierre Audesse et adopté à l'unanimité,

QUE le conseil réitère encore une fois sa demande à la mairesse d'éviter toute forme de communication directe avec les employés de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Mandat pour une communication écrite au procureur d'Agribio

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras qu'une résolution serait donné à Me Bouchard de préparer un projet de lettre destiné à l'avocat d'Agribio, Me Yves Rochette lui faisant part de l'état du dossier et des propositions à venir suite aux travaux des experts de SNC Lavalin et du résumé de la directrice générale, ainsi qu'à deux avis juridiques élaborés par Me Bouchard concernant la conclusion de l'étude de SNC Lavalin en lien avec l'analyse de la capacité des étangs, ainsi qu'un règlement hors cour, conforme à ces mêmes conclusions, ce projet de lettre sera soumis à l'ensemble des membres du Conseil pour discussion du contenu et approbation finale.

Unanimement, le conseil n'adopte pas de résolution.

05 (2017-09-557) - Adoption finale règlement 433-08-17, RHSPPPP

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, d'adopter la version finale du règlement 433-08-17, règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 (2017-09-558) - Autorisation signature entente de principe (dossier du revêtement du Complexe des Seigneuries)

Mme la mairesse décrète l'annulation de ce point à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 (2017-09-559) - Approbation de la directive de changement S01-R1 projet de portique de l'aréna

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la directive de changement S01-R1 recommandée par la firme d'architectes Bilodeau Baril Leeming, concernant des modifications de la fondation, de la structure du toit, de la structure des marquises ainsi que de la structure intérieure, au montant de 20 745.08 \$, plus taxes, poste budgétaire 23 08001 727. Ainsi que d'autoriser le directeur des loisirs à signer la directive.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 (2017-09-560) - Embauche homme d'entretien à l'aréna

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'embauche de Thomas Simoneau au poste d'homme d'entretien à l'aréna (poste étudiant).

Selon les termes convenus à la convention collective en cours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 (2017-09-561) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Fermeture à 19h44.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Isabelle Paré dir. gén. & sec.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse